

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 48 (2017)

Autorisation de voirie - EUROVIA VINCI - Réfection de la chaussée Route de Beaulieu - Du 29 Mai au 2 Juin 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par l'Entreprise EUROVIA VINCI de Corquilleroy,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de réfection de chaussée sis, Route de Beaulieu,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'Entreprise EUROVIA VINCI de Corquilleroy est autorisée à effectuer des travaux de réfection de chaussée sis, RD 951, Route de Beaulieu et ce à compter du Lundi 29 Mai 2017.

ARTICLE II : Pour les besoins du chantier, le stationnement aux abords des travaux est interdit à tout véhicule (sauf ceux de l'Entreprise EUROVIA VINCI).
La circulation est alternée par demi-chaussée en fil de l'avancement des travaux.

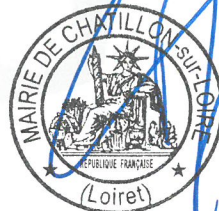
ARTICLE III : La signalisation tout au long de la Route de Beaulieu est mise en place par l'Entreprise EUROVIA VINCI, chargée des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- . l'Entreprise EUROVIA VINCI
- . aux Services Techniques
- . la Gendarmerie
- . au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- . au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 11 Mai 2017
Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 15/05/2017
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

